

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

Réservation

Les demandes de réservation peuvent être effectuées sur notre site Internet (www.camping-lelanderon.ch) sous « demande de réservation » ou par Mail uniquement.

Confirmation

Après avoir reçu votre demande de réservation et en cas de disponibilité, vous recevrez par mail la confirmation de votre séjour.

Modification

Modification gratuite jusqu'à la date d'arrivée pour autant que la durée du séjour ne soit pas réduite. En cas de diminution de 50% ou plus de la durée du séjour, des frais de CHF 50.- (CHF 400.- pour le forfait au mois) vous seront demandés, dès 30 jours avant la date d'arrivée.

Départ anticipé

En cas de départ anticipé, les jours non utilisés ne seront pas remboursés.

Paielement

Le paiement total de votre séjour se fera à votre arrivée lors de l'enregistrement. Le paiement des extras ajoutés lors du séjour (voiture, enfants tentes etc.) se fera le jour du départ. Paiement par carte de crédit, carte de débit ou en espèce accepté.

Annulations

Toute annulation doit être communiquée par mail. Une annulation par téléphone est possible pour autant qu'elle soit suivie d'un mail de la part du client.

Paielement des frais d'annulation

A la réception de votre mail d'annulation, **un lien sécurisé** ou les détails d'une carte de crédit vous seront demandé pour le débit du montant des frais d'annulations. (Aucuns paiements par virement bancaire ou par bulletins de versement possible)

Délais et frais d'annulation

Jusqu'à 31 jours avant la date d'arrivée la réservation peut être annulées sans frais. Dès 30 jours avant la date d'arrivée les frais suivants vous seront facturés :

| Emplacement | |
|------------------------|-----------|
| Durée 1 nuit | CHF 30.- |
| Durée 2-3 nuits | CHF 50.- |
| Durée dès 4 nuits | CHF 100.- |
| Forfait au mois | |
| Dès 1 mois | CHF 400.- |
| Locations | |
| Mobile-home, BUGG | CHF 200.- |
| POD | CHF 50.- |

Assurance annulation

*Nous vous conseillons vivement de souscrire une assurance annulation privée pour couvrir vos frais en cas d'annulation (en cas de maladie, accident ou décès)
(Le camping ne fournit pas d'assurance annulation)*

Règlement du camping

Un règlement du camping est en lien sur notre site Internet ou sur demande à la réception.

Litige

*Toute réclamation éventuelle concernant la non-conformité des prestations ou pour tout autre raisons, doit être signalée par courrier à l'adresse suivante :
Camping des Pêches, case postale 1C4, 2525 Le Landeron-CH.*

Le Landeron, janvier 2025